

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ❖ **OUVRAGES:**

- **Andreff. W.**, "Les multinationales", éd. La découverte, Paris, 1987.
- **Bessis. S.**, "Banque mondiale et FMI en Tunisie: une évolution sur trente ans", A.A.N., tome XXVI, 1987.
- **Donahue.J.D.**, "The Privatization Decision", New York, Basic Books, 1989.
- **Frank.I.**, "Multinationales et développement ", éd.Masson, Paris, 1981.
- **Hamdouche.B.**, "Politiques de développement et d'ajustement au Maroc face à la crise", SMER, Rabat, 1990.
- **Jacquemot.P.**, "Les firmes multinationales : une introduction économique ", éd.Economica, 1990.
- **Kent.C.A.**, "Privatization of Public Functions: Promises and Problems ", Entrepreneurship and the Privatizing of Government, éd. C.A. Kent., Westport, Quorum Books, 1987.
- **Kolderie.T.**, "Let's Not Say Privatization ", Urban Resources , 1985.
- **Lillienthal.D.E.**, " Management of the multinational corporation " , Mac Graw Hill, New York, 1960.
- **Michalet.C.A.**, "La séduction des nations ou comment attirer les investissements ", Economica, 1999.
- **Selowsky.V.M.**, " L'ajustement dans les années 80: Une vue d'ensemble ", éd. Finances et développement, juin 1987.

### ❖ **Revue et Rapports:**

- **Aharoni.Y.**, " On the definition of a multinational corporation ", Quarterly Reviews of Economics and Business; New York, 1971.
- **Belahçène-Tlemçani.M.**, "Endettement et restructurations économiques et financières au Maghreb", Revue Française d'économie, vol. 6, été 1991.
- **CNUCED**, "Rapport statistique sur le développement économique dans le monde", 2002.
- **CNUCED**, " Rapport économique sur l'Afrique :le rôle de l'Etat dans la transformation économique", 2011.
- **CNUCED**: "Rapport sur l'investissement dans le monde" ,2012.
- **Manuel du F.M.I.**, 4<sup>ème</sup> édition, 1977.
- **OCDE** : "Définition de référence détaillée des investissements directs ", éd. Economica Paris, 1983.
- **OCDE**: " Evaluer les conditions d'investissement dans les économies en transitions", Paris, 1994.
- **OCDE** : " Fiscalité et Investissement direct étranger : l'expérience des économies en transition ", Paris , 1995.
- **Yachir.F.**, "Crises et politiques d'ajustement dans les pays arabes", Revue internationale des sciences sociales, n°4-6. 1989.

### ❖ **Sites sur internet :**

- Agence nationale de développement de l'investissement ANDI : [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- Site de la Dree : [www.dree.org](http://www.dree.org)
- Site du medef : [www.medef.com](http://www.medef.com)
- Site ANIMA Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion de l'investissement. [www.animaweb.org](http://www.animaweb.org)
- Site consacré à l'export: [www.interex.fr](http://www.interex.fr)
- Site officiel banque mondiale: [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)
- Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements : [www.mipi.dz](http://www.mipi.dz)

partenaire étranger. En plus, cette loi, dans la mesure où elle exclut le secteur privé de faire partie du partenariat étranger, n'a pas donné l'effet attendu. Par ailleurs, avec les liens étroits en matière d'investissements et de commerce entre l'Algérie et l'union européenne, les perspectives à court terme des IDE peuvent être affectées en raison de la grave crise financière que traverse l'UE.

C'est dans ce sens que des mesures de politique économique doivent être entreprises par l'Etat algérien afin de tirer un maximum de profit des avantages des IDE.

A ce titre, des mesures de facilitation ont été prises par le gouvernement algérien entre 2011-2012, les plus importantes sont:

- Exonération de tous droits d'enregistrement des actes portant constitution de sociétés;
- Amélioration des conditions d'octroi de crédits d'investissements;
- Etablissement d'un registre informatique de garantie;
- Les **projets d'investissement** peuvent, sur proposition du Conseil National de l'Investissement et après décision du Conseil des Ministres, **bénéficiaire d'un abattement supplémentaire sur le montant de la redevance locative annuelle** fixée par les services des domaines territorialement compétents et correspondant à 1/20 de la valeur vénale du terrain concédé (**Art. 8. Lois de finances complémentaire LFC 2011**);
- Les concessions portant sur **des actifs immobiliers consentis pour la réalisation de projets d'investissement** (bénéficiaire également d'une exemption des frais de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale (**Art. 66 LF 2012**);
- Des mesures ont été prises en vue de réguler l'accès au foncier industriel;
- Projet de **réorganisation de l'ANDI** en introduisant les offices de développement régional devant assurer la coordination au niveau régional de la mise en œuvre des missions dévolues à l'ANDI.
- Une cellule sectorielle chargée de mener une réflexion sur les actions douanières susceptibles de contribuer à améliorer le climat des affaires en Algérie a été installée en juin 2012 au niveau des Douanes;
- Renforcement de la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger;
- Renforcer la concurrence et la transparence dans les activités économiques.

Au final, le champ de la recherche de ce papier reste largement ouvert dans la mesure où les études empiriques existantes reposent sur des statistiques perfectibles, que les approches économétriques n'apportent toujours pas des réponses généralisables. Ces travaux devraient être complétés par des études de cas qui nous aideront à expliquer ces phénomènes économiques. De ce fait, la contribution à ce numéro, bien que ne couvrant qu'une petite partie de ce vaste sujet, permet d'aborder des aspects divers touchant la politique de privatisation d'une part et le monde de IDE d'une autre part.

De nouvelles procédures ont été approuvées en matière de gestion et d'exploitation des biens , de sorte à mobiliser toutes les capacités disponibles et à valoriser toutes les dépendances du domaine public. Ces nouvelles procédures permettront, certainement, de régler le problème de foncier auquel sont confrontés la majorité des investisseurs. Hélas, les investisseurs critiquent toujours le climat des affaires en Algérie en citant le problème de l'accès au crédit d'investissement, comme étant un frein à leurs financements. En effet, les institutions financières en Algérie se sont spécialisées dans les crédits à la consommation et ont négligées les crédits à l'investissement.

Tout cela a été confirmé au Forum économique mondial 2012-2013 dans son rapport annuel sur le climat d'affaires et d'investissement, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie. Avec un PIB de 190 milliards de dollars, l'Algérie demeure toujours une destination non préférée par les investisseurs étrangers. Selon le même rapport, l'Algérie vient au 87ème rang sur 142 pays en 2011-2012, et 110ème sur 144 pays en 2012/2013. Ce recul important s'explique par l'existence de plusieurs déséquilibres structurels dans la gestion de l'économie.

### **Conclusion:**

L'investissement direct étranger demeure l'outil de financement par excellence pour toute économie et plus particulièrement pour les économies en développement qui ont tant été affaiblies par l'endettement. La contribution des sociétés étrangères peut apporter aux PVD le soutien et la technologie dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités de production. C'est dans cette logique que les PVD doivent chercher à rendre leur climat des affaires plus attractif aux IDE afin de bénéficier des avantages qu'apportent les IDE à leur développement. Pour cela, il faudrait songer à l'amélioration de l'environnement juridique ainsi que le climat des affaires.

En effet, les PVD ont besoin d'une bonne gestion des affaires publiques, le respect des libertés et la construction d'infrastructure ainsi que la mise en œuvre effective d'une bonne politique de privatisation .C'est avec cette conclusion que nous pouvons répondre à la problématique de départ à savoir la promotion des IDE dans le cadre du processus de privatisation.

Pour l'Algérie, la stratégie de redéploiement du secteur public économique confirme la privatisation par le retrait de l'État des secteurs de consommation finale, concurrentiels et non stratégiques. En effet, elle vise :

- le développement des secteurs porteurs à forte valeur ajoutée à l'appui de partenariats stratégiques;
- l'étude d'opportunité et la promotion de secteurs potentiellement porteurs et structurants;
- la poursuite du processus de privatisation pour EPE dans les autres secteurs.

**En perspectives**, l'Algérie projette une nouvelle configuration de son secteur publique :

**1.Les Sociétés Economiques de Développement (SED):** En charge des activités porteuses, notamment dans les secteurs de la pétrochimie naval, des engrais, de la pharmacie, des matériaux de construction, du BTPH, de l'Electronique Grand Public, des véhicules industriels, des tabacs et des transports (aériens et maritimes);

**2.Les Sociétés de Promotion Industrielle (SPI):** La promotion d'activités présentant des potentialités (telles que la Sidérurgie, la Construction et la Réparation navales, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication TIC, industrie Automobile);

**3.La poursuite du processus de privatisation:** des entreprises non retenues dans les secteurs à développer ou à promouvoir.

Il faut noter que la politique en faveur des IDE reste toujours passive, en dehors du secteur des hydrocarbures ouvert aux capitaux étrangers depuis 1971. La loi de 1982, porte à 49%, la part du

Selon le rapport du CNUCED 2011<sup>14</sup>, les IDE algériens à l'étranger se sont chiffrés à 226 millions de dollars en 2010 contre 215 millions de dollars en 2009 et 318 millions de dollars en 2008. Le nombre de projets agréés par le CNI s'élève à 23 projets pour l'année 2011, pour un montant de 415 milliards de dinars, contre 11 projets pour un montant de 58.9 milliards de dinars en 2010. La volonté des pouvoirs publics derrière ces projets réside dans la réduction des importations (46 milliards de dollars) en faveur des investissements productifs. Pour l'année 2011, l'Algérie fait partie des 10 pays du sud de la Méditerranée qui ont attiré en 2011, 38,94 milliards de dollars, soit une hausse de 2,6% des IDE mondiaux.

**b) Tendances des IDE en Algérie :**

Les flux nets d'IDE ont connu durant la période **2002-2011** des évolutions remarquables : le tableau ci dessous le montre clairement:

Tableau (2) : Flux nets d'IDE entrants unité Mrd \$

Années	Algérie
2002	1.065
2003	0.663
2004	0.881
2005	1.081
2006	1.795
2007	1.662
2008	2.761
2009	2.761
2010	2.291
2011	2.571

Source : [www.banquemonddiale.org](http://www.banquemonddiale.org)

On constate que les flux des IDE entrants sont faibles durant la période 2002-2007 ; importants durant la période 2008-2011. Sachant qu'en 2008, une privatisation de plus de 200 entreprises publiques et la suspension de la privatisation du secteur bancaire, mais cela n'a pas empêché l'enregistrement d'une baisse de 60% des investissements étrangers en 2009 par rapport à l'année 2008. *Cette baisse est-elle la conséquence des mesures d'encadrement des investissements directs étrangers prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2009 ou est-elle liée à la conjoncture mondiale?* En effet, l'Algérie a remédié au manque des investisseurs occidentaux qui, malgré toutes les facilitations qui leur sont accordées en matière de législation, ne prenaient pas le risque d'investir leurs capitaux en Algérie. L'Etat a proposé aux pays du Golf de lancer des projets, en leur donnant des garanties de retour d'investissements. Pour 2008 /2009, l'ANDI n'a enregistré que douze projets provenant des pays arabes comme nous l'avons déjà cité, dont huit sont inscrits parmi les grands projets de tourisme et complexes multifonctionnels et cinq principaux projets dans le secteur industriel. L'ANDI a signalé que la mise en œuvre des projets importants nécessite forcément une maturation dans la réflexion (entre 5 à 6 ans, notamment pour les mégaprojets). Depuis 2000 à fin septembre 2006, par exemple, l'Andi a traité des dossiers de projets d'investissements arabes pour un montant de six (06) milliards de dollars. Sur ces investissements déclarés, 60% ont été réalisés, dont ceux du groupe **Orascom** qui a investi 2,4 milliards de dollars, les cimenteries du même groupe égyptien et **Wataniya Télécom Algérie**. Les projets inscrits pour 2007 sont par ailleurs reportés sur les deux années à venir ce qui justifie l'augmentation remarquable des flux des IDE à partir de 2008. Ces projets se répartissent sur le secteur de la grande promotion immobilière, le tourisme, les centres d'affaires, le médicament, la production d'électricité, de l'acier, la production de fertilisants et l'aluminium.

<sup>14</sup> CNUCED, " Rapport économique sur l'Afrique :le rôle de l'Etat dans la transformation économique",2011.

*n° 09-01 du 22 juillet 2009 et n° 10-01 du 26 août 2010.*), couvre aussi bien les investissements nationaux qu'étrangers. Les activités qui relèvent de son champ d'application sont celles relatives à la production de biens et de services, l'activité de revente en l'état en est exclue. L'Ordonnance y fait cependant référence lorsque l'activité est exercée par des personnes physiques ou morales et qu'elle est le fait d'importation .

Les lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ont posé de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'établissement tel qu'énoncé à l'article 4. Dans une large mesure, ces règles inscrivent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en général (public/privé) et des investissements étrangers en particulier. Dans ce sens, l'article 4 de l'Ordonnance est complété par quatre (04) articles dont trois (03) sont entièrement dédiés aux investissements étrangers. Aux termes de l'article 4 bis, les investissements étrangers, en vue de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

Par ailleurs, « *les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30 % du capital social* ». Cependant, la mise en œuvre d'un code des investissements afin d'alléger toutes les procédures législatives et réglementaires, n'exclut pas l'existence de certaines questions complexes. D'une part, la question du foncier qui reste l'un des principaux facteurs bloquants le démarrage des projets, d'autre part, la question relative à la complexité des procédures administratives. La mise en œuvre d'un arsenal d'avantages se trouve freinée par une mauvaise compréhension aussi bien de la part des investisseurs que de la part des organismes administratifs. En d'autres termes, tous les codes et les lois régissant l'attraction des investisseurs étrangers n'ont pas donné de résultats attendus, excepté le secteur des hydrocarbures.

## **B)- Les IDE en chiffres :**

### **a) Motivations d'investissement en Algérie:**

Concernant les déterminants d'IDE que recherchent les investisseurs, l'Algérie satisfait amplement les conditions. L'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché inférieur à 33 millions de consommateurs, d'une richesses naturelles importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources minérales, non négligeables et qui restent peu exploitées, notamment les phosphates, d'une abondance des ressources humaines et flexibilité du marché du travail, d'une situation sécuritaire améliorée, d'une meilleure maîtrise de la dette publique extérieure . Depuis 2000, l'Algérie attire un nombre considérable d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement. Les secteurs d'activité attractifs aussi se diversifient. Par ailleurs, la mise en place de l'accord d'association avec l'union européenne (UE) ouvre des perspectives positives pour les IDE en Algérie. Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

En effet, la politique des IDE a fait l'objet de la programmation de plusieurs projets dans divers secteurs qui n'attendent que leur mise en œuvre par les partenaires étrangers. Pour la période 2008-2009 par exemple, l'ANDI a enregistré 12 projets en provenance des pays arabes dans le domaine du tourisme et complexes multifonctionnels, et le secteur industriel.

- Cession de l'entreprise d'une câblerie électrique et d'une câblerie téléphonique au groupe DOUMET(Liban);
- Cession de l'EPE ENICAB (Cablerie) à Grupo General Cables Sistemas S.A. Filiale de General Cables Corp.(USA);
- Cession de 35% du capital de quatre cimenteries à des partenaires italiens, français et égyptiens adossée à des mandats de gestion ;
- Cession partielle de filiales de transport maritime de marchandises à des partenaires français et italiens ;Cession totale de l'Hôtel Ryadh au groupe DOUMET(Liban) ;
- Cession totale de la quasi-totalité des briqueteries à des privés nationaux .

## **2. politique des IDE en Algérie :**

L'objectif de la plupart des pays qui ont opté pour la privatisation comme canal d'attraction des investissements directs étrangers, réside dans le choix des investisseurs stratégiques puisque ces derniers, outre leurs apports en capital, contribuent au transfert de nouvelles technologies et facilitent l'accès aux nouveaux marchés pour l'exportation. De même, ils participent à la promotion d'une gestion professionnelle des entreprises.

A partir de l'étude de la tendance des IDE pendant les dernières années, il paraît que les pays développés dominent la réalisation de ses flux. Donc ils ne laissent aux pays en développement qu'une légère partie, mais ce qui est remarquable est que le taux d'évolution des flux d'IDE, pour les pays en voie de développement est en nette amélioration.

Selon un rapport du CNUCED<sup>12</sup> présenté en 2012 concernant l'investissements dans le monde, les flux mondiaux des IDE ont augmenté de 16 % en 2011, dépassant, pour la première fois, le niveau atteint avant la crise sur la période 2005-2007, en dépit des effets persistants de la crise financière et économique mondiale (2008-2009) et de l'actuelle crise des dettes souveraines. Cette progression est intervenue sur fond d'une hausse des profits des FMN et d'une croissance économique relativement élevée dans les pays en voie de développement au cours de l'année.

En ce qui concerne l'Algérie, son économie fonctionne grâce à un seul secteur, celui de l'énergie. Les autres secteurs restent marginalisés de la sphère de financement de l'économie. En absence de diversification économique, le secteur des hydrocarbures occupe une place dominante en matière d'attraction d'IDE. La fin des années 1980, est marquée par l'engagement de l'Algérie pour une politique de réformes économiques dans un but de rétablissement des équilibres macroéconomiques et de libéralisation de l'économie nationale permettant l'amélioration des performances en terme de croissance du PIB, de développement du secteur privé, et d'accroissement des flux d'IDE entrants. De toutes ces réformes, nous nous sommes concentré sur la programme de privatisation qu'a connu l'Algérie. Nous allons essayer dans ce point d'établir un état des lieux de ces IDE dans ce contexte précis de privatisation.

### **A) Cadre légal des IDE en Algérie:**

Le régime applicable aux investissements réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services est régi par les dispositions de l'ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001<sup>13</sup>, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement . L'Ordonnance( *Modifiée et complétée par l'ordonnance 06-08 du 15 juillet 2006 et les ordonnances portant lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010, respectivement*

---

<sup>12</sup> CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 2012.

<sup>13</sup> Ordonnance n° 01/03 relative au développement de l'investissement JORA n°47 du 20 août 2001.

- **SGP ou EPE non affiliées:**
  - Détention pour le compte de l'État et gestion des valeurs mobilières détenues dans les EPE;
  - Rôle actif dans le processus de privatisation (appel d'offres, gré à gré, cession aux salariés, négociations...);
  - Mise en œuvre des résolutions du CPE.
- **E.P.E:**
  - Périmètre de privatisation;
  - Adhésion et implication de l'EPE.

**Nous pouvons conclure que le Processus de Privatisation en Algérie se résume en:**

  - Un Conseil National des Participations (C.P.E) pour statuer sur les questions relatives aux privatisations.
  - Un Ministère des Participations qui valide et propose les dossiers de privatisation à soumettre au CPE ; il assure le secrétariat du CPE.
  - Des SGP érigées en de véritables agences de privatisation.

**d)- Bilan du programme de privatisation en Algérie:**

Selon un bilan dressé par le Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement MIPI, le programme de privatisation affiche les résultats suivants durant la période 2001 à août 2008:

**Tableau (1) : Bilan du programme de privatisation (2001-août 2008)**

Nombre d'opération par mode de privatisation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (août)	TOTAL
<b>Privatisation totale</b>	-	1	5	7	50	62	68	18	210
<b>Privatisation partielle(&gt;50 %)</b>	-	-	1	2	11	12	7	1	34
<b>Privatisation partielle(&lt;50 %)</b>	-	-	-	3	1	1	6	2	13
<b>Reprise par les salariés</b>	-	-	8	23	29	9	-	7	76
<b>Partenariats [JV]</b>	5	3	4	10	4	2	9	1	38
<b>Cession d'actifs à des repreneurs privés</b>	1	1	2	13	18	30	20	7	91
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>458</b>

**Source:** Note n°17 du MIPI, 2008.

**✚ Quelques opérations de privatisation et de partenariat réussies:**

- Cession de MTA (Maghrébine des Transports) à MSC (Suisse);
- Cession de 70% du capital de SIDER(Sidérurgie) à Arcelor Mittal (Inde) ;
- Cession totale de 03 usines de détergents ENAD au Groupe HENKEL (Allemagne);
- Cession partielle de ENGI (Gaz Industriels) à LINDE (Allemagne);

- **Toute opération de privatisation est un acte d'investissement, ce qui motive notre problématique de départ à savoir la promotion des IDE dans le cadre de ce processus de privatisation.**

## **B)-Objectifs et méthodes de la privatisation en Algérie:**

### **a) Les objectifs:**

Afin de mettre en avant les atouts compétitifs de l'Algérie, de capter de nouveaux capitaux et d'investissements et de rechercher un management moderne, l'Algérie s'est fixée comme objectif principal la croissance de l'entreprise publique à travers sa privatisation. Pour cela plusieurs mesures ont été entreprises:

- Assurer la pérennité des activités et des entreprises ;
- Assurer le maintien de l'emploi et son accroissement;
- Rendre plus compétitives les EPE;
- Accueillir des technologies nouvelles;
- Accroître la production;
- Ouvrir de nouveaux marchés;
- Augmenter les exportations hors hydrocarbures.

### **b) Les méthodes:**

L'ordonnance 95/22 détermine les différentes méthodes du transfert de propriété au secteur privé des biens relevant du patrimoine de l'entreprise publique. Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer :

- Par recours au marché financier ;
- Par appel d'offres ;
- Par le recours au gré à gré, après autorisation du CPE et sur rapport circonstancié du MIPI;
- Par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire;
- Pour la PME, le CPE a institué la formule de la manifestation d'intérêts.

## **c) Spécificités du processus de privatisation en Algérie:**

### **✚ Les acteurs du processus de privatisation:**

On constate que plusieurs acteurs peuvent intervenir dans ce processus sachant que chaque acteur a sa mission et son rôle que nous pouvons résumer en ce qui suit:

- **Conseil des Participations de l'Etat(C.P.E):**
  - Arrête la stratégie globale de privatisation;
  - Définit et approuve les politiques et programmes de privatisation;
  - Examine et approuve les dossiers de privatisation.
- **Ministère de l'industrie et de promotion de l'investissement MIPI:**
  - Assure le secrétariat du CPE;
  - Élabore et propose, le programme de privatisation ainsi que les procédures, modalités et conditions de transfert;
  - Élabore et met en œuvre une stratégie de communication;
  - Exécute les opérations contenues dans le programme de privatisation adopté par le Conseil des ministres;
  - Suivi des résolutions du CPE.

### **Section 3:PRIVATISATION ET IDE EN ALGERIE** **ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

#### **1.Evaluation de l'expérience algérienne en matière de privatisation :**

Suite à la crise apparue au milieu des années 80, l'Algérie a entrepris, dans le cadre du PAS, un ensemble de réformes structurelles dans le but d'asseoir les fondements d'une économie plus libérale, ouverte sur l'extérieur et basée sur la promotion de l'initiative privée. Le programme de privatisation qui constitue la pierre angulaire du PAS a été entamé avec beaucoup de précaution, voire même, avec réticence en 1995 et ce avec la promulgation de l'ordonnance n° 95/22 . En effet, l'entreprise publique algérienne a connu plusieurs réformes. Certaines sont relatives à la période socialiste. D'autres ont vu le jour depuis l'annonce de la transition vers l'économie de marché concrétisée par la mise en œuvre de la privatisation, sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI.

Nous allons essayer dans ce point d'évaluer l'expérience algérienne dans ce processus de privatisation tout en mettant en exergue les spécificités de ce programme en matière d'objectifs, cadre légal de ce processus ainsi que son bilan et ses perspectives.

#### **A)- Historique et cadre légal de la privatisation:**

L'opération de privatisation en Algérie est apparue pour la première fois au début des années quatre-vingt avec la loi 81/84 relative à la cessation des biens immobiliers publics aux particuliers presque au Dinar symbolique, suivie de la loi 87/19 concernant les exploitations agricoles publiques, qui a donné lieu à la création d'Exploitations Agricoles Individuelles (E.A.I) et d'Exploitations Agricoles Collectives (E.A.C). Ont été aussi mises en place les lois de la réforme, dès janvier 1988, sur l'autonomie de l'entreprise publique (loi 88/01), les lois 88/02, 88/03, respectivement loi relative à la planification, et loi relative aux fonds de participation, la loi 89/01 enfin qui complète la notion de contrat de "management" et ses principales caractéristiques : c'est à ce titre que le groupe français "ACCOR" avait signé un contrat de gestion de deux hôtels d'affaires "SOFITEL/MERCURE" avec l'Entreprise de gestion touristique du Centre (E.G.T.C).

La constitution du 23 février 1989, dans son article 12, précise le champ de la propriété publique. Celui-ci fut mieux apprécié dans l'article 18 qui distingue le domaine privé de l'Etat, de son domaine public ; quant au secteur bancaire, on peut citer la loi n° 90/10<sup>9</sup>, relative à la monnaie et au crédit .Mais la loi propre à la privatisation des entreprises publiques est celle contenue dans l'ordonnance n° 95/22<sup>10</sup> du 26 août 1995. Cette loi a été révisée et modifiée par le décret n° 96 /10 de janvier 1996 . Elle a permis de définir clairement les modalités de la privatisation, ainsi que les branches à privatiser et les différentes procédures relatives à cette opération.

En fin, l'**Ordonnance n°01-04<sup>11</sup>**, du 22 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques vient mettre la lumière sur plusieurs points restés jusque là ambigus. Les principes généraux de la loi sont :

- Sont éligibles à la privatisation les EPE relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique ;
- Ouverture de tout ou partie du capital social;
- Privatisation par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital;

---

<sup>9</sup> Loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, (1990), Législation de la réforme économique, Secrétariat Général du Gouvernement, Direction des Journaux Officiels, pp. 6-26.

<sup>10</sup> Ordonnance 95-22 relative à la privatisation des entreprises publique, JORA n° 34 du 26 août 1995.

<sup>11</sup> Ordonnance n°47 du 22 août 2001 relative à l'Organisation, la Gestion et la privatisation des Entreprises Publiques Economiques, p. 7.

- Les fournisseurs locaux sont tenu à respecter les normes dans le processus de production et de gestion qui relèvent de la pratique des filiales étrangères ;
- L'intensification de la concurrence pousse les entreprises locales à s'adapter aux méthodes de production et de gestion introduites par les multinationales;
- Augmentation mécanique de l'offre de travail, ce qui devrait exercer une pression à la hausse des salaires locaux ;
- La réduction de l'offre de travail à l'attention des entreprises locales, à cause des conditions salariales favorables offertes par les filiales de groupes étrangers;

Donc, les entreprises locales devront revoir leurs salaires à la hausse afin de garder leur attractivité. Concernant le marché des facteurs, on peut constater que les prédictions théoriques sur ce point restent ambiguës, du fait qu'elles dépendent notamment de s'avoir si l'emploi et l'activité domestique sont complémentaires ou substituables.

**C)- Sur l'environnement :** plusieurs études ont montré que les effets des IDE sur la consommation d'énergie et la pollution peuvent être décomposés en 3 éléments :

- **Un effet d'échelle** : la consommation d'énergie et la pollution sont proportionnellement liées à l'activité économique ;
- **Un effet de composition** : les IDE auront un effet différent en fonction de leur destination sectorielle.
- **Un effet technologique** : les technologies qui sont transférées dans les PVD par le biais de l'IDE sont plus sophistiquées et plus propres sur le plan environnemental, que celles dont disposent les pays d'accueil.

Ceci dit, les effets positifs des IDE sur l'environnement sont possibles par ce que :

- Les FMN sont technologiquement avancées par rapport aux entreprises locales;
- L'application stricte des normes environnementales par les firmes du pays d'origine;
- Le transfert de savoir faire vers les pays d'accueils.

#### **4.2.2- Les désavantages de l'IDE:**

Si l'on admet que la délocalisation d'une production conduit à une diminution des exportations du marché étranger mais il faudrait souligner qu'elle n'implique pas, nécessairement, la disposition des flux commerciaux entre pays d'origine et pays d'accueil. Il peut y avoir un effet de substitution si la production délocalisée utilise des biens intermédiaires ou des services importés du pays d'origine.

De plus, nous pouvons constater un effet négatif sur les importations du pays d'origine puisque celui-ci verrait diminuer ses éventuels besoins en biens intermédiaires importés. En outre, la réalisation des investissements directs étrangers entraîne des distributions de salaires, une augmentation du revenu nominal et par un accroissement des importations et une nouvelle détérioration des paiements courants. Ultérieurement, il faudrait encore supporter le change des intérêts, des dividendes, des redevances sur brevets de fabrication,...e.t.c.

Il faudrait admettre que les IDE sont devenus, de nos jours, l'un des grands enjeux des concurrences et des rivalités entre les pays. Ils sont réalisés en fonction des avantages comparatifs de chaque pays, ainsi que son stade de développement. La combinaison des facteurs motivant l'investissement permet à l'investisseur de choisir le lieu d'implantation qui permettra le plus de réaliser ses objectifs fondamentaux à savoir la recherche du profit global et la quête de stabilité.

alors un instrument de lutte contre les disparités régionales. Il s'avère d'ailleurs que les investisseurs étrangers ont souvent mieux répondu aux stimulants gouvernementaux visant à la déconcentration.

**b)- Effets sur la balance des paiements:**

Au cours de certaines périodes, la balance de paiement revête une grande importance pour un grand nombre de pays, qui s'efforcent d'attirer les capitaux étrangers. Les IDE peuvent à court terme éponger un déficit de la balance des paiements du pays d'accueil. Ils peuvent également présenter certains avantages sur la balance des paiements lorsqu'ils permettent la substitution de la production locale à l'importation et de nouvelles recettes d'exploitation.

**c)- L'effet sur la concurrence interne:**

L'IDE est avantageux pour le pays d'accueil dans la mesure où les entreprises nationales seraient incitées à faire les adaptations nécessaires pour faire face à la nouvelle concurrence étrangère et ce en améliorant la qualité de leur produit, en réduisant les prix, en offrant de nouveaux produits et services, en adoptant de nouvelles techniques...e.t.c.

Afin d'éviter les pratiques anticoncurrentielles, le meilleur moyen est d'élargir le marché en ouvrant peu largement l'économie du pays d'accueil au commerce extérieur, et de durcir les règles et les pratiques locales en matière de concurrence.

**d)- Développement des entreprises dans les pays hôtes :**

L'IDE peut contribuer à la dynamisation de développement des entreprises dans les PH. Dans une telle situation, l'entreprise objet d'IDE, peut exploiter des synergies avec l'entreprise investisseuse en matière d'investissement, d'amélioration de l'efficacité économique, de minimisation des coûts, de développement d'activités économiques nouvelles, et d'exploitation de nouvelles opportunités. Dans ce cas, l'absorption d'une entreprise individuelle, dans une entreprise développée se traduit dans la majorité des cas par la réalisation de gains d'efficacité importants.

**B)- Effets sur le marché des facteurs :**

L'IDE sortant peut être définie comme un élément permettant d'accroître la volatilité de l'emploi dans les entreprises implantées à l'étranger. Dans ce cas, un effet d'arbitrage entre différentes implantations s'installe, et les FMN peuvent faire évoluer facilement leurs effectifs employés localement afin de s'adapter aux chocs conjoncturels.

**a)- Les effets sur les conditions travail dans le pays d'accueil :**

L'effet majeur de l'IDE sur le capital humain dans les PVD paraît être indirecte du fait qu'il résulte non pas grâce aux efforts déployés par les entreprises multinationales que par les mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer l'IDE, en améliorant le capital humain local. Certaines firmes, ayant pour objet de bénéficier de l'existence d'un niveau bas des salaires ou de conditions de travail moins favorables dans certains pays d'accueil, sont parfois accusées de concurrence déloyale et de recours au Dumping Social.

**b)- Impact sur les salaires :**

Les études récentes montrent que les employés travaillant dans des FMN perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues au niveau local, en particulier dans les PVD. Il faut noter que les IDE peuvent générer des effets indirects sur les conditions salariales des entreprises locales qui ne sont pas détenues par les actionnaires étrangers et ce grâce à:

- La diffusion des progrès de productivité introduits par les FMN vers les entreprises locales;
- Amélioration de la productivité des entreprises locales par l'application des processus de production et méthodes de gestion des entreprises étrangères;

aux firmes étrangères du fait que ces politiques sont souvent coûteuses pour les PH. Les FMN sont soumises par conséquent à des codes de bonnes conduites, pour limiter les pratiques non éthiques dans les pays d'accueils.

Par conséquent, la problématique qui se pose pour les PVD est: *quelles sont les bonnes mesures à adopter en matière d'attraction de l'IDE ?*

En effet, il existe trois générations de mesures d'attraction :

- **Les mesures de première génération** : elles consistent à adopter une politique économique plus libérale, et ce par exemple, par l'assouplissement du régime national d'investissement, la réduction des obstacles à l'entrée de capitaux étrangers, l'équité dans le traitement des investisseurs locaux et étrangers,...etc. Le but recherché est de rendre l'environnement économique plus attractif, notamment à travers l'instauration de climats politique et macroéconomique stables, l'amélioration des infrastructures et du capital humain local, l'assouplissement de la législation du travail,...e.t.c.
- **Les mesures de deuxième génération** : elles consistent à intensifier d'avantages les mesures d'attractivité des IDE en adoptant une démarche plus active que les mesures de première génération, en créant par exemple une Agence de Promotion d'Investissements (A.P.I) créée dans chaque pays avec un statut généralement public et ce pour promouvoir les IDE à travers le monde.
- **Les mesures de troisième génération** : étant donné que l'IDE fait l'objet d'une concurrence de plus en plus intense, plusieurs pays se lancent dans des campagnes vigoureuses de promotion de leur territoire auprès des entreprises multinationales, notamment à travers des mesures de troisième génération qui consistent pour les gouvernements, à cibler les investisseurs étrangers par secteur par exemple, dans le but de satisfaire leurs besoins spécifiques à leurs politiques de développement.

Il faut souligner que les pays développés peuvent aider les PVD à améliorer leur attractivité en offrant par exemple : des programmes de mise à niveau des entreprises.

#### **4.2- Les effets des IDE sur leurs pays d'accueil:**

Conscients que le capital étranger est sollicité partout dans le monde et constituant une ressource complémentaire indispensable à l'épargne nationale, les PVD ne cessent de mener une course contre la montre afin d'attirer ces investisseurs étrangers. Si de nombreux pays ont assoupli les restrictions pesant sur les investissements directs étrangers et ont pris des mesures pour les encourager, c'est qu'ils ont pris conscience des avantages qu'ils sont susceptibles de leur fournir.

##### **4.2.1- Les avantages des IDE:**

**A)-Effets sur la croissance économique:** L'IDE a un impact positif sur la croissance des pays d'accueil par l'amélioration de la productivité des facteurs grâce au transfert de technologie et de savoir faire qui accompagne l'investissement. Ce dernier permet de faciliter l'accès au marché d'exportation et contribue à une amélioration de la compétitivité des entreprises locales.

Dans les PVD, l'IDE semble avoir un effet peu moindre sur la croissance, ce que l'on a imputé à l'existence « d'effet de seuil ». Pour qu'un effet de l'IDE soit positif sur la croissance économique des pays d'accueil, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies en matière d'éducation, de technologie, de développement de marchés financiers, d'infrastructures et de santé.

##### **a)-La contribution au développement régional:**

Les IDE contribuent à la déconcentration des activités au sein du territoire du PH. En effet, les investisseurs étrangers ne donnent pas d'importances sociologiques et n'ont pas de préjugés sur les régions qui connaissent des difficultés de développement. L'entreprise étrangère, devient

- L'internationalisation des entreprises;
- Une gestion spécifique aux entreprises internationalisées;
- Le développement des technologies de l'information et de la communication;
- Le déploiement international de la chaîne de valeur par la délocalisation;
- Les fusions acquisitions transfrontalières;
- La montée du libéralisme économique;
- Les privatisations.

#### **4- Les pays d'accueil et attractivité des IDE**

L'implantation d'une FMN dans un pays d'accueil exige des choix stratégiques. Le premier est la décision d'investir à l'étranger. La décision est fondée sur une évaluation du risque ,qu'on appelle "risque pays", encouru dans chaque PH potentiel. En effet, cette évaluation est fondée sur une analyse de son climat d'affaires et sur le choix de la localisation minimisant avec un minimum de couts.

Les facteurs et politiques d'attractivité sont mis en place par les PH pour attirer les investisseurs étrangers, et refléter un environnement suffisamment attractif pour bénéficier de leur installation, source de développement local et de croissance.

La concurrence entre pays se déroule entre un groupe de pays réunissant les conditions d'attractivité maximale, ou appartenant au cercle de pays à attractivité potentielle, ou à des pays périphériques . Selon Michalet (1999) , les dimensions indispensables de l'attractivité peuvent être réparties en quatre groupes :

- la taille et le taux de croissance du marché;
- le système des communications et des télécommunications;
- la disponibilité en ressources humaines qualifiées;
- l'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes.

#### **4.1- Facteurs d'attractivité d'IDE:**

Les investisseurs recherchent à l'échelle mondiale la meilleure localisation possible pour leurs activités et mettent pour cela en concurrence plusieurs sites dans différents pays. L'économie mondiale est une économie de concurrence acharnée entre firmes. La concurrence entre FMN induit une concurrence entre les PH qui cherchent à attirer les implantations de ces dernières. L'Etat d'origine soutient ses FMN et renforce leur compétitivité. Les mesures s'inscrivent dans une politique générale d'aide aux FMN , pour les rendre plus compétitives sur les marchés internationaux face aux autres FMN étrangères. Pour cela, les Etats d'origines cherchent à obtenir des PH le « traitement national », c'est-à-dire le même traitement que les entreprises locales, la stabilité des contrats et la sécurité des IDE contre les risques économiques et politiques, et bénéficier des facilités d'octroi des crédits bancaires dans les PH.

En ce qui concerne les PVD, et depuis le début des années 1980, les politiques de ces pays se sont intensifiées et diversifiées pour l'attractivité des IDE . Libéralisation et attractivité des IDE ont motivés les PVD à la suite des déficits extérieurs, endettement, croissance ralentie, et chômage à adopter des réglementations plus souples, des codes d'investissements libéraux, des zones franches élargies et des paradis fiscaux plus nombreux. Les systèmes d'incitation sont de nature fiscale (dégrèvements, régime d'amortissements, crédits d'impôts), financière (crédits préférentiels, subventions et primes) ou autres (offre de terrains viabilisés, bâtiments industriels, centres d'affaires...). Selon Jacquemot (1990), les incitations à l'investissement peuvent avoir un impact positif sur la décision d'implantation, tandis que les conditions ou les obligations de résultats imposées aux partenaires étrangers peuvent avoir un effet dissuasif. L'auteur annonce que la décision de localisation dépend des impératifs stratégiques, et ce n'est qu'une fois que le choix de la région d'implantation est fixé, que les mesures d'incitation interviennent. Les pays d'une même région ont tout intérêt à s'entendre pour harmoniser et réduire les avantages offerts

*son siège dans son pays d'origine mais qui opère et vit sous les lois et les devoirs d'autres pays* ». Pour investir à l'étranger, une entreprise est dans l'obligation de déployer d'importants efforts, aussi bien financiers qu'humains.

Une question légitime se pose alors : *Pourquoi les entreprises qui s'intéressent à un marché international, ne déploie-t-elle pas toute sa compétence pour produire dans son pays et exporter, ou bien concéder des licences à des entreprises étrangères pour l'exploitation de sa technologie ?*

La réponse à cette question réside dans les circonstances qui font de l'entreprise multinationale ce qu'elle est :

- Premièrement, les actifs de l'entreprise peuvent être exploités d'une manière plus rentable à une échelle plus large. Nous, visons par actif : la propriété technologique (technologie et noms de marques), l'organisation, la gestion et le réseau de distribution.
- Deuxièmement, il s'avère plus rentable de produire avec ces actifs dans plusieurs pays que de produire dans le pays d'origine et d'exporter.
- Troisièmement, l'octroi de licences à des entreprises étrangères semble moins rémunérateur que d'exploiter le potentiel des actifs de l'entreprise à l'étranger.

### **3. Principaux facteurs de croissance de l'IDE dans le monde:**

Une forte expansion des flux d'investissements internationaux a permis l'accélération des mouvements d'échanges entre différentes zones, avec une variété accrue de ses formes et une évolution quantitative de son contenu. Les pays deviennent promoteurs de la mondialisation de la production en créant un climat d'investissement favorable. Pour les pays d'accueils, le recours à l'investissement direct étranger (IDE) constitue un enjeu suffisamment important de développement local, de formation du capital fixe, et de progrès technique dû à la technologie qu'il incorpore. Les IDE permettent aux pays hôtes (PH) un accroissement des échanges, la création de pôles de compétitivité par des phénomènes d'agglomération d'activités, le transfert de technologie, la mise à niveau des firmes locales, et la création d'emplois. Conscientes de ces effets, les PVD ont mis en place des mesures d'attractivité pour bénéficier de l'installation des firmes étrangères.

En effet, les IDE ont considérablement augmenté au cours des vingt dernières années. Ils sont considérés comme étant le principal outil par lequel les PH s'intègrent dans l'économie mondiale. De plus en plus de pays analysent les relations économiques internationales sous l'angle de l'IDE et plus seulement, sous l'angle du commerce international (import export).

Selon le rapport du CNUCED<sup>8</sup>, Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont dépassé en 2011 le niveau moyen d'avant la crise, atteignant 1. 500 milliards de dollars en dépit de l'instabilité de l'économie mondiale. Toutefois, ils sont restés encore inférieurs de 23 % environ au niveau record de 2007. Le CNUCED prévoit un tassement dans la progression de l'IDE en 2012, avec des flux se stabilisant à environ 1 600 milliards de dollars.

Avec de tels chiffres, nous nous interrogeons sur les facteurs qui augmentent les flux des IDE à travers le monde.

d'après de diverses lectures de recherche, nous pouvons les résumer en sept (07) principaux facteurs de croissance:

---

<sup>8</sup>CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 2012.

En terme de patrimoine, l'investissement direct correspond à l'ensemble des avoirs en biens et créances que détiennent les investisseurs d'un pays et qu'ils ont accumulé à l'étranger dans des périodes passés.

Par opposition au prêt et à l'investissement de placement, l'investissement direct implique le fait de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine. En tant que catégorie de flux financiers, il correspond au souci de tenir compte, dans la mesure du possible, de la stratégie de l'investisseur.

Selon l'**OCDE**<sup>6</sup>: Un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, tel que notamment, les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence sur la gestion de la dite entreprise au moyen :

- De la création ou de l'extension d'une entreprise ou d'une succursale appartenant exclusivement au bailleur de fonds.
- De l'acquisition intégrale d'une entreprise existante.
- D'une participation à une entreprise nouvelle ou existante.
- D'un prêt à long terme (5 ans et plus).

La notion de prise de contrôle est interprétée de la façon suivante : il y a présomption d'investissement direct au sens de l'OCDE s'il y a contrôle de 20% ou plus des actions ordinaires, « *à moins qu'il puisse être établie que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise* » (Andreff, 1987).

Le manuel de la balance de paiement du Fonds Monétaire International<sup>7</sup> donne une autre définition des investissements directs : « *les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Les entités ou les groupes d'entités associés non-résidentes qui effectuent les investissements sont appelés « investisseurs directs » et les entreprises, érigées ou non en société (respectivement filiales ou succursales) dans lesquelles ces investissements directs ont été effectués, sont distinguées par le terme 'entreprises d'investissement direct'.*

On voit bien à travers, toutes ces définitions que les firmes multinationales jouent un rôle très important dans l'analyse du phénomène. Elles représentent le premier acteurs majeur de la décision d'investissement. Ce qui nous mène à se poser la question quant à la définition du terme « *Firme Multinationale* ».

## **2. Définition de la Firme multinationale "FMN":**

Les entreprises multinationales ont joué un rôle particulièrement important dans le développement des Pays en Vois de Développement. **I. Frank** (1991) définit une multinationale comme étant « *une société qui opère dans plusieurs pays étrangers au travers de filiales qui sont soumises à un certain degré de contrôle central* ».

Les Nations- Unis préfèrent utiliser le terme de transnationale au terme multinationale, lorsqu'elles veulent indiquer qu'il s'agit d'une société mère basée dans un pays avec des filiales dans un certain nombre de pays étrangers. Le terme multinationale signifierait alors qu'il s'agit d'une société détenue par plusieurs nations, qu'elle ait ou non des filiales dans d'autres pays.

En 1960, D.E. Lillienthal ( cité par **Aharoni,1971**), utilise le terme de « firme multinationale » pour la première fois par et la définit comme étant « *Une entreprise qui a*

---

<sup>6</sup> Rapport O.C.D.E, "Définition et référence détaillées des investissements internationaux", éd.Economica, 1983, p.31.

<sup>7</sup> Manuel du F.M.I, 4<sup>ème</sup> édition, 1977.

nombreux pays (dont le Maghreb) ont opté pour une libéralisation de la réglementation et une mise en place d'une politique de privatisation.

La recherche d'une attractivité du territoire consiste à ouvrir l'économie nationale aux investisseurs étrangers dans l'espoir que leur arrivée entraînera des créations d'emplois, un accroissement de la valeur ajoutée, un accès aux marchés étrangers, un transfert de technologie dans l'organisation et les méthodes de production, l'introduction de nouveaux produits, la modernisation de la gestion des entreprises et une stimulation de leur esprit d'innovation par l'intensification de la concurrence (*Michalet, 1999*).

### **1. Définition des IDE:**

Le sujet des investissements directs étranger a été traité dans plusieurs disciplines économiques. Les diverses théories existantes s'accordent à donner leur définition propre, en y joignant des éléments susceptibles de préciser le champs d'application d'une telle notion. Ce champs s'applique aux déterminants de l'investissement, à ses modalités de financement, à ses critères d'efficacité et des incitations offertes par le pays hôte aux investisseurs potentiels.

En ce sens l'investissement international se comprend à travers deux points de vue : celui du pays hôte (P.H) , pour lequel l'investissement direct offre des opportunités de développement et celui du pays investisseur, l'investissement direct permettant de délocaliser des activités devenues coûteuses dans le pays d'origine et d'obtenir d'autres avantages d'ordre législatif, fiscal et financier. Ainsi les trois principaux acteurs de l'investissement direct sont : les entreprises privées multinationales, les investisseurs publics nationaux et internationaux et les banques commerciales et financières.

La notion des IDE a subi de profondes modifications au fil du temps et elle est passée d'une définition traditionnelle de cette forme d'investissement à une nouvelle plus contemporaine. En effet, la définition la plus traditionnelle qualifie l'IDE comme un transfert de capitaux à l'étranger.

En effet, on est en présence d'un **investissement international** ou **étranger** lorsque le ressortissant d'un Etat effectue un investissement sur le territoire d'un autre Etat. Le rattachement d'un investissement à une économie nationale et à un Etat repose généralement sur le critère de la nationalité pour les personnes physiques et celui de l'incorporation et du siège social pour les personnes morales. La résidence, le domicile ou le lieu d'établissement n'intéressent qu'exceptionnellement le législateur alors que les notions de contrôle et d'intérêt prépondérant servent dans plusieurs codes d'investissements à définir l'investissement étranger et dans plusieurs conventions à compléter la description du lien du rattachement d'une société. Selon *Jacquemot (1990)*, l'investissement international (notion plus large que l'investissement direct) est formellement défini comme l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger. C'est ainsi qu'en terme de flux l'investissement correspond à trois éléments essentiels de la balance des paiements :

- L'investissement à long terme du secteur non monétaire.
- Les transferts unilatéraux privés et publics.
- Le solde des revenus des capitaux à l'étranger.

Il est judicieux de noter que les sorties de capitaux enregistrés dans les balances de paiements donnent une vision tronquée des investissements directs réalisés. Ces investissements peuvent croître sans sorties de capitaux, grâce aux réinvestissements des profits des filiales des firmes multinationales et grâce à leur appel aux marchés financiers non comptabilisés dans les balances de paiements. Ce qui biaise l'estimation des flux réels d'IDE.

La privatisation peut être réalisée au moyen de nombreuses techniques, si bien que les confusions ne manquent pas à propos des travaux de privatisation accomplis dans différents pays et différentes situations. De nombreuses expressions sont utilisées: partenariats public-privé, contractualisation, dénationalisation, dégouvernementalisation, désétatisation, actionnarisation, désinvestissement, par exemple. D'autres expressions, comme entreprisation, commercialisation, marchandisation, peuvent se référer à la privatisation ou à la tentative de faire fonctionner les entreprises gouvernementales comme dans un économie de marché .

La privatisation semble s'opérer selon plusieurs modalités dont chacune se réalise selon des techniques qui restent dépendantes en premier lieu des objectifs recherchés, et en second lieu du comportement des différents agents économiques concernés : bourse, investisseurs, ménage et classe d'industriels. Ces Techniques sont soit la cession d'éléments d'actifs qui sont adaptée surtout pour les entreprises à structure financière déséquilibrée et dont le redressement nécessite des moyens importants. Cette technique, de moins en moins utilisée, cède progressivement la place à la technique de vente de blocs d'actions qui s'effectue sous deux formes: soit vente de blocs d'actions, soit vente combinée d'un bloc de contrôle et offre public de vente (O.P.V). Cette pratique est utilisée pour les entreprises financièrement saines et disposant d'un potentiel de croissance. Dans ce cas, la vente d'un bloc de contrôle est combinée avec la réalisation d'une OPV. Cette technique est de nature à assurer une large diffusion de l'actionariat et l'introduction en bourse de nouveaux titres. D'autre techniques sont utilisées tels que la fusion – absorption, ouverture du capital, concession...etc.

**En ce qui concerne l'expérience algérienne dans la gestion du processus de privatisation,** nous avons constaté l'absence de vision stratégique , inséparable d'une vision de la réforme globale. Or, la privatisation ne peut intervenir avec succès que si elle s'insère dans le cadre d'une cohérence et visibilité de la politique socio économique globale et que si elle s'accompagne d'un univers concurrentiel et un dialogue soutenu entre les partenaires sociaux.

En effet plusieurs action ont été entreprises dans le cadre de ce processus. Cela implique, par exemple:

- la suppression des barrières à l'entrée, afin de favoriser l'introduction de nouveaux produits sur le marché ;
- la réorganisation interne de l'entreprise privatisée (aux normes des entreprises concurrentes internationales) ;
- et enfin, la mise en place d'une instance de régulation, véritablement impartiale.

**En conclusion,** la privatisation répond à de nombreux objectifs qui ne sont pas tous compatibles et qu'il convient de hiérarchiser dans la formulation d'un programme de privatisation, en soulignant le fait qu'elles ne sauraient s'assimiler au bradage du patrimoine public : Dans le cas de l'Algérie, les objectifs peuvent varier et être adaptés en fonction de l'activité ou de l'entreprise objet de la privatisation.

## **SECTION 2: LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ET ETRANGERS (I.D.E)**

Certains pays en voie de développement (PVD) semblent être exclus du processus d'intégration de l'économie mondiale véhiculé par les IDE. Caractérisé par une épargne domestique insuffisante par rapport à leurs besoins en investissements (déficit de leur balance courante), le recours aux sources de financement externes est indispensable. Cependant, pour une grande majorité des PVD, atteindre l'attractivité des capitaux étrangers s'avère une tâche assez difficile. Le constat révèle une répartition inégale des flux d'IDE à destination des PVD par rapport au reste du monde. La part de l'Afrique dans le total des flux à destination des PVD passe de 20% dans les années 70 à 6,7 % fin des années 80, pour tomber à 3% en 2000. De

De profondes réformes ont été engagées en Algérie dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Parmi ces réformes celle de l'entreprise publique dans un processus de privatisation qui n'a cessé au fil des années de peser sur le budget de l'Etat.

### **3. Les objectifs affichés par la privatisation:**

A travers le monde, nous constatons que certains programmes de privatisation ont connu des obstacles divers voire même des échecs qui sont dus principalement à la non clarté des objectifs fixés par ces pays ou à cause de la poursuite simultanée d'objectifs incompatibles.

Il est donc indispensable de bien définir les objectifs de la privatisation. De ce fait, nous allons présenter les principaux objectifs visés par la privatisation.

- **L'objectif politique:**

"*Privatiser*", c'est opérer un certain désengagement de l'Etat. Cela signifie d'abord un accord négocié avec les représentants politiques d'une part et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs d'autre part. "*Privatiser*" c'est aussi une occasion d'améliorer la participation des travailleurs aux décisions de leurs entreprises avec le développement de l'actionnariat des salariés. En effet, la privatisation est un acte éminemment politique et non technique car déplaçant des segments de pouvoir d'où des résistances au changement, c'est aussi un processus de libéralisation véritable qui doit porter le transfert au secteur privé des activités entrepreneuriales.

- **Développement du marché des capitaux:**

C'est l'objectif de la privatisation le plus important auquel attendent la plupart des gouvernements. En effet, l'impact macro-économique de la privatisation sur le marché des capitaux, notamment sur le marché financier, est tributaire du choix de la part accordée par les pouvoirs publics aux options et procédures de vente des entreprises publiques, facilitant ainsi et par nature le développement des marchés financiers nationaux .

- **Attraction des investissements étrangers:**

L'attraction des investissements étrangers a toujours été l'une des principaux objectifs de tous les Etats à travers le monde du fait que ces investissements constituent les sources qui permettent aux pays en voie de développement, plus particulièrement, d'enregistrer des taux de croissance élevés.

L'objectif de la plupart des pays qui ont opté pour la privatisation comme canal d'attraction des investissements étrangers, réside dans le choix des investisseurs stratégiques qui contribuent au transfert de nouvelles technologies en facilitant l'accès aux nouveaux marchés pour l'exportation. De même, ils participent à la promotion d'une gestion professionnelle des entreprises.

La privatisation dépend, aussi aujourd'hui, de la plus grande fluidité des flux financiers. L'internationalisation financière et la montée de la concurrence ont incité les Etats à renforcer la compétitivité de leur propre système financier. C'est dans ce que contexte que la privatisation présente l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'un pays, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché.

Au final, la privatisation dépasse ces principaux objectifs pour viser d'autres qui sont forts pertinents et dont nous pouvons citer les objectifs de développement de l'économie (la création d'une économie de marché, l'encouragement de l'initiative privée, l'efficacité et la compétitivité macro-économiques ou sectorielles, promotion de l'investissement étranger...e.t.c.), les objectifs budgétaires et financiers (maximiser le produit net de la privatisation, financer des investissements importants qui ne sont plus assurés par les finances publiques...), les objectifs de l'efficacité et du développement de l'entreprise.

leur dette, Certains d'entre eux ont d'abord adopté des mesures d'austérité qui n'ont pas été suffisantes, et ont du se résoudre à conclure un accord d'ajustement avec le FMI, c'est les cas par exemple de la Tunisie, le Maroc ainsi que l'Algérie<sup>2</sup>. Ces pays ont adopté des mesures entrant dans le cadre de l'ajustement structurel mais à des époques différentes et à des degrés divers.

b) **L'ajustement structurel en Algérie**<sup>3</sup> : Contrairement à ses voisins qui ont conclu plusieurs accords avec le FMI et la Banque Mondiale, dès 1983 pour le Maroc<sup>4</sup>, et en 1986 pour la Tunisie<sup>5</sup>, l'Algérie a longtemps fait preuve d'intransigeance à l'égard des organisations financières internationales, tentant par elle-même d'éviter le rééchelonnement de sa dette.

C'est en 1986, année qui voit les recettes d'exportation de l'Algérie chuter à la suite de l'effondrement du prix du pétrole, que celle-ci met en œuvre une première série de mesures d'austérité pour limiter les déséquilibres extérieurs : réduction des importations alimentaires, réduction des dépenses de l'Etat, incitations à l'exportation, encouragement aux investissements étrangers notamment dans le secteur pétrolier et gazier. De nouvelles mesures seront adoptées entre 1986 et 1994 : réformes fiscales et douanières, libéralisation du commerce extérieur, ouverture aux investissements étrangers etc. Toutes ces mesures ont grandement contribué à libéraliser l'économie algérienne, mais elles n'ont pas permis d'éviter le rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. Un accord "stand-by" est alors conclu en mai 1994, il sera suivi d'un autre portant sur 3 ans contenant les grandes mesures que doivent prendre les autorités algériennes pour opérer les restructurations économiques.

Des résultats positifs ont été enregistrés après une année de mise en œuvre de cet accord: la croissance du PIB hors hydrocarbures qui était en baisse s'est rétablie, l'inflation s'est ralentie et le déficit budgétaire a été sensiblement réduit. De même cette période a été marquée par la libéralisation du commerce extérieur, la levée du contrôle des prix et la réduction des subventions généralisées.

La deuxième étape de l'ajustement structurel est marquée par l'accord signé avec le FMI le 22 mai 1995 portant sur un crédit total d'environ 1,8 milliard de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit. Ce crédit sera décaissé sur trois ans (1995-1998) à l'appui d'un programme gouvernemental de réformes structurelles. Il vise dans ses grandes lignes le rétablissement des équilibres macro-économiques. Pour 1995/1996, il est prévu d'accélérer la croissance économique réelle en la faisant passer à 5,3% contre 1,1% en 1994/1995 et ramener le taux d'inflation en fin d'année à 10,3% contre 35,1%. Ainsi d'ici avril 1998, l'Algérie devra réduire son déficit budgétaire et réduire son inflation. Le programme prévoit aussi la libéralisation totale des prix ainsi que du commerce extérieur. Il est également prévu la réforme structurelle du secteur financier ainsi que la restructuration des grandes entreprises publiques et des entreprises locales. L'accord prévoit la mise en place d'un cadre juridique pour la privatisation des entreprises publiques et la définition et la mise en œuvre d'un programme de privatisation. D'autres secteurs sont également concernés par cet accord comme l'agriculture et l'habitat.

---

<sup>2</sup> Belahcène-Tlemçani.M. , "Endettement et restructurations économiques et financières au Maghreb", Revue Française d'économie, vol. 6, été 1991, p.p. 115-142.

<sup>3</sup> Belahcène-Tlemçani.M., idem, p.139.

<sup>4</sup> Hamdouche.B., "Politiques de développement et d'ajustement au Maroc face à la crise", SMER, Rabat, 1990, p. 71.

<sup>5</sup> Bessis. S., " Banque mondiale et FMI en Tunisie: une évolution sur trente ans", A.A.N., tome XXVI, 1987. p.p 130-142.

institutions sont l'engagement du pays emprunteur de prendre certaines mesures économiques et financières dans le but de parvenir à un équilibre qui leur permette de dégager des excédents financiers destinés à rembourser leur dette extérieure. Les mesures préconisées par le F.M.I et la Banque Mondiale sont appelées « **ajustement structurel** ». En effet les pays endettés présentent des déséquilibres de la balance des paiements et du budget, déséquilibres qui ont été considérablement aggravés par le poids de la dette. L'ajustement a donc pour but de réduire les déséquilibres internes et externes.<sup>1</sup>

Traditionnellement l'ajustement structurel est appliqué par les pays développés capitalistes pour rééquilibrer leur balance des paiements. Ce sont ces mesures que le F.M.I demande aux pays du Tiers-monde d'appliquer lorsqu'ils sollicitent des prêts supplémentaires. On est donc amené à parler de programmes d'ajustement structurel pour désigner des programmes pour lesquels le retour à l'équilibre extérieur se fait à travers un ensemble de mesures institutionnelles ou réglementaires qui doivent permettre l'exercice des mécanismes du marché et qui visent donc à supprimer les obstacles à une croissance future . L'ajustement structurel implique donc un certain nombre de mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché et la vérité des prix.

A ces mesures, s'ajoutent d'autres mesures destinées à limiter l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie : il s'agit de la privatisation du secteur public, de la promotion du capital privé national, de l'encouragement de l'investissement privé étranger, de la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de première nécessité ou aux biens d'équipement, et enfin le libre échange par l'abolition des contrôles du commerce extérieur. Ainsi, ces mesures se présentent soit comme des mesures de stabilisation destinées à rétablir les équilibres fondamentaux, soit comme des modifications de structures destinées à libérer les initiatives du secteur privé et à favoriser la relance.

En effet, la doctrine du FMI est inspirée des théories économiques libérales dont le fondement principal est le rôle assigné à l'Etat dans l'économie. Constatant la faible productivité des entreprises publiques, cette théorie considère que l'Etat ne doit pas être gestionnaire. Ainsi les économies étatisées doivent être libéralisées et l'Etat doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

En effet, le désengagement de l'Etat est un vaste mouvement auquel peu d'Etats échappent dans le monde. Qu'ils soient de pays développés ou de PVD, les Etats reculent et cèdent le terrain au privé. Ce désengagement peut prendre des formes très variées et l'on constate que ce terme est employé pour désigner des situations très diverses.

#### ***Quelle est la place de la privatisation dans le désengagement?***

La privatisation est la forme la plus importante du désengagement de l'Etat et souvent les deux sont confondus. En réalité la privatisation recouvre un sens plus restrictif.

Il faut rappeler que certains pays ont tenté de mettre en œuvre des politiques d'ajustement structurel sans l'intervention des organisations internationales, Ces pays ont considéré qu'ils devaient agir pour réduire les déséquilibres de leur économie en adoptant des mesures en grande partie identiques à celles préconisées par le FMI.

Il s'agit le plus souvent de pays en voie de développement ayant opté pour un modèle socialiste et qui sont longtemps restés hostiles à l'intervention du FMI et au rééchelonnement de

---

<sup>1</sup> Selowsky.V.M., « L'ajustement dans les années 80: Une vue d'ensemble », éd. *Finances et développement*, juin 1987, p.p. 11-14.

## **Section 1: LES ASPECTS THEORIQUES DE LA POLITIQUE DE PRIVATISATION**

### **1. Définition de la privatisation:**

Dans son sens le plus étroit, le mot privatisation désigne la vente totale ou partielle d'entreprises appartenant à l'État à des investisseurs du secteur privé. Cette définition est conforme à celle de 1965 donnée par le *Petit Robert* qui décrit la privatisation comme: «*cession d'une activité relevant jusqu'alors du secteur public* ».

*Donahue* (1989), laisse entendre que le mot *privatisation* peut correspondre à quelque chose d'aussi général que l'affaiblissement du rôle de l'État-providence et la promotion de l'entraide et du bénévolat. Des définitions aussi étendues du mot privatisation font ressortir la nécessité pour le secteur public de poursuivre son évolution, comme celle que propose *Kent* (1987), mettent l'accent sur les dimensions économiques de la privatisation et ne tiennent pas compte des aspects politiques qui y correspondent. Selon *Kent*, la privatisation désigne le transfert, au secteur privé, de fonctions exécutées auparavant exclusivement par le gouvernement, à des prix nuls ou inférieurs à tous les coûts de production, pour que ces mêmes fonctions soient exercées par des entreprises à des prix auxquels l'offre est égale à la demande et qui tiennent compte du coût total de production. La définition présentée par *Donahue*, c'est-à-dire le fait de confier à des entreprises privées la prise en charge de fonctions exécutées par le secteur public, permet de faire ressortir la question fort pertinente de la responsabilité du gouvernement face au recours à la privatisation comme instrument d'intervention.

*Kolderie*(1985) distingue deux notions différentes, souvent confondues, dans le mot privatisation. La première notion, celle qui touche la prestation, désigne le fait de fournir un bien ou un service. La seconde, celle qui concerne la production, désigne l'action de produire ce bien ou ce service. Cette conceptualisation des choses est fort nécessaire en ce qu'elle montre que le gouvernement peut choisir de privatiser la prestation des services, la production de biens et de services ou les deux. Elle permet également d'examiner et de comprendre les diverses formes de privatisation qui ont été adoptées a travers le monde.

Au final, nous pouvons dire que la privatisation est toute cession par l'Etat de la totalité ou d'une partie de ses parts dans une société à des capitaux privés.

Donc, sous ces différentes appellations, la privatisation a plusieurs significations:

- **Au sens restreint:** le concept privatisation renvoie à l'idée de décharger l'Etat de certaines responsabilités ou de certains biens pour les confier au secteur privé.
- **Au sens large:** elle vise la mise en place d'un cadre organisationnel et institutionnel favorable à l'encouragement du secteur privé et les lois du marché : libéralisation du commerce extérieur, démonopolisation des marchés, l'emprunt par le secteur public des modes de gestion privé.
- **Au sens managérial** la privatisation est une technique de management public qui introduit dans le secteur public privatisé la logique propre à celles des entreprises privées (rentabilité) et des pratiques habituelles du marché (concurrence).

### **2. Les programmes d'ajustement structurel (P.A.S):**

a)- **Définition de l'ajustement structurel** : la spirale infernale de l'endettement extérieur a débouché au début des années 80 pour certains pays, quelques années plus tard pour les pays producteurs de pétrole, à un état d'insolvabilité, ces pays se trouvant dans l'impossibilité de rembourser leur dette. Les bailleurs de fonds internationaux, notamment le Fond Monétaire International(F.M.I) et la Banque Mondiale, face à cette crise financière généralisée ont décidé de conditionner tous nouveaux prêts aux pays concernés. Les conditions exigées par ces

## **Introduction:**

Suite à une croissance lente, un chômage élevé et une faible productivité, les pays en voie de développement ont besoin d'intégrer un programme de développement qui leur permet d'attirer le plus de capitaux pour dépasser cette situation économique défavorable.

Ces pays doivent effectuer des investissements qui leur génèrent des capitaux, mais l'Etat ne peut pas assurer le financement de ces investissements. Même les entreprises publiques sont des sources à faible rendement. C'est pour cette raison que ces pays doivent changer la structure de propriété de leurs entreprises par le passage du secteur public au secteur privé en adoptant une politique de privatisation.

Les privatisations, voilà un sujet depuis longtemps à l'ordre du jour et qui suscite toujours autant de débats aussi bien dans les pays développés que pour les pays émergents.

Si les privatisations sont utilisées dans les pays développés pour réduire la dette publique, elles sont plutôt considérées comme un véritable instrument de politique économique dans les pays en transition. Elle repose sur trois piliers tels que le marché financier, la bourse et les investissements directs étrangers (I. D. E).

Ces investissements sont conçus pour le développement d'un pays. En effet, ils apportent des compétences technologiques et managériales pour accélérer la transformation, favoriser l'essaimage dans le tissu industriel et faciliter l'accès au marché mondial. De plus, ils sont considérés comme étant un des vecteurs de la globalisation permettant d'intégrer les firmes réceptrices dans les stratégies régionales-continentales des grandes entreprises multinationales qui acquièrent des firmes ou en créent de nouvelles dans les pays hôtes.

Il importe que la privatisation cherche à intéresser un capital étranger à l'opération de développement économique afin de bénéficier de l'expérience étrangère, illustrée par les IDE dans des domaines stratégiques.

Optant pour la privatisation comme moyen encourageant les IDE pour figurer sur les agendas politiques et économiques de la plupart des Etats partenaires, ces investissements constituent l'un des moteurs de la mondialisation voire même sa source principale ainsi qu'un élément important du processus de restructuration, de modernisation et de l'éventuelle réorientation de l'économie. En plus, les IDE possèdent le grand privilège de créer des opportunités supplémentaires de financement sans toute fois alourdir la dette extérieure des pays. C'est pour cette raison que les pays en développement cherchent des moyens qui leur assurent l'attraction de ces investissements.

On s'intéresse, dans le cadre cet article, à l'étude de l'impact des transformations économiques, notamment à celui des privatisations sur les économies des pays pour s'adapter au nouvel environnement concurrentiel et sur l'attractivité de ces économies pour attirer le capital étranger pouvant contribuer à la mise à niveau des entreprises de ces pays.

Nous essayerons, plus particulièrement, de montrer le rôle que peut jouer la privatisation dans la promotion des IDE dans les pays en voie de développement dans le contexte actuel marqué par la mondialisation et l'ouverture sur l'extérieur, d'où la nécessité de trouver des réponses appropriées à la question suivant. :

***En optant pour la privatisation comme processus d'ouverture de l'Algérie sur l'économie mondiale, est elle capable de promouvoir l'investissement direct étranger ?***

### Résumé:

La privatisation vise d'une part à améliorer les performances des entreprises publiques et d'autre part, à relancer la croissance économique et à dynamiser le marché des capitaux, sa réussite comme une stratégie de développement reste très dépendante de l'environnement socio-économique. En effet, la privatisation repose sur trois piliers: le marché financier, la bourse et surtout les Investissements Directs Etrangers (**I. D. E**). Ces investissements sont conçus pour le développement d'un pays. Ils constituent l'un des moyens de l'ouverture de l'économie sur le monde voire même sa source principale ainsi qu'un élément important du processus de restructuration, de modernisation et de l'éventuel réorientation de l'économie.

Ce papier se propose de répondre à la question suivante : "**En optant pour la privatisation comme processus d'ouverture de l'Algérie sur l'économie mondiale, est elle capable de promouvoir les IDE ?**"

Afin d'examiner cette problématique, la première section s'attarde sur les aspects théoriques de la politique de privatisation. La deuxième section présente des éléments fondamentaux des IDE. La troisième section est focalisée sur l'évaluation de l'expérience algérienne en matière de privatisation et d'IDE. Elle essaye de donner un éclairage aussi exhaustif que possible sur le bilan général de privatisation des entreprises et d'apprécier le climat des affaires ainsi que l'attractivité de l'Algérie des capitaux étrangers.

**Mots clés:** *Privatisation, Investissement Direct Etranger, Attractivité des I.D.E, Ajustement structurel, Croissance.*

### Abstract:

Privatization aims to improve the performances of the public enterprises in one hand and in another hand to improve the economic growth and dynamization of the capital market, its success as a development strategy remains very dependent on the socio economic environment. However, privatization lays on three pillars: the financial market, the stock exchange and especially the direct foreign investments . These investments are devoted to the development of a country. They constitute one of the means of the opening of the economy on the world and taking into consideration its primary source and it is an important component of the process of reorganization, modernization and possible reorientation of the economy. This paper aims to answer the following question: "Is the selection of privatization as a process of the opening of Algeria on the world wide economy, will it be able to promote the direct foreign investments ?"

In order to examine this problematic, the first section is consecrated to the theoretical aspects of the policy of privatization. The second section presents basic elements about the direct foreign investments . The third section is focused on the evaluation of the Algerian experience about privatization and direct foreign investments. It tries to lighten as exhaustive as possible the general balance sheet of the privatization of companies and to appreciate the business climat as well as the Algeria's attractiveness of the foreign capital.

**Key words:** *Privatization, Direct foreign investment, Attractiveness of direct foreign investments , Structural setting, growth.*

# Privatisation et Investissement Direct et Etranger dans les pays en voie de développement - Cas: ALGERIE

Maître-assistante : Rabia Lamia  
EPSECG d' Alger – Algérie

## ملخص

تهدف الخصصة إلى تحسين أداء المؤسسات العمومية من جهة وكذا إلى تعزيز ودفع وتيرة النمو الإقتصادي وتفعيل عمل الأسواق المالية من جهة أخرى . فنجاح هذه السياسة عند انتهاجها كإستراتيجية للتنمية الإقتصادية تعتمد أساسا على طبيعة الظروف الإجتماعية والإقتصادية للبلد. في الواقع ترتكز الخصصة على ثلاث ركائز أساسية وهي : الأسواق المالية ، البورصة وكذا الإستثمارات الأجنبية المباشرة ، حيث أن هذه الخيرة تهدف إلى المساهمة في التنمية الإقتصادية للبلد ، فهي وسيلة الإنفتاح الإقتصادي على الأسواق العالمية كما أنها تساهم بشكل كبير إلى إعادة هيكلة الإقتصاد .

يهدف هذا البحث إلى إجابة عن السؤال التالي:

**هل بإمكان الخصصة في ظل انتهاجها كسياسة للإنفتاح الإقتصادي على العالم الرفع من تدفقات رأس المال الأجنبي إلى الإقتصاد الجزائري؟**

للإجابة على هذا السؤال ، يرتكز القسم الأول على التدقيق في الجوانب النظرية لسياسة الخصصة و يعرض القسم الثاني الجوانب النظرية الأساسية للإستثمار الأجنبي المباشر أما القسم الثالث فهو مخصص لتقييم التجربة الجزائرية في مجال الخصصة و الإستثمار الأجنبي المباشر ، فهو يسعى لتسليط الضوء على نتائج إنتهاج الجزائر لسياسة الخصصة و كذا التطرق لعرض مميزات مناخ الأعمال في الجزائر و مدى قدرة الجزائر على جلب رؤوس الأموال الأجنبية

**الكلمات المفتاحية :** الخصصة، الإستثمار الأجنبي المباشر، إعادة الهيكلة العضوية، التنمية.